



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÉRATION N°2022/424

**Objet : Délégation de pouvoirs : Décisions du Maire prises au titre de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Séance du mercredi 14 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 14 décembre, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 8 décembre 2022, se sont réunis au nombre de 23, dans la salle polyvalente de l'école Jacques-Derrida, 60 rue de Seine, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35  
Présents à la séance : 23  
Excusés représentés : 9  
Absents : 3

\* Représenté par M. M'Boudou jusqu'à son arrivée à 18h35, a pris personnellement part au vote à compter du point n°2 inscrit à l'ordre du jour

\*\*Arrivée à 18h40, a pris part au vote à compter du point n°2 inscrit à l'ordre du jour

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Grégory Gobron, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Sofiane Seridji, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Nicolas Fené, Denise Poezevara, Josiane Berrebi, Claudine Cordes, Sylvie Deforges, Omar Abbazi\*, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Nouredine Siana, Séverin Yapou, Dounia Lebik\*\*, Nejla Toptas, Christian Amar Henni, Christine Tisserand

**Excusés représentés :**

Gilles Melin à Nicolas Fené, Souad Medani à Grégory Gobron, Véronique Gauthier à Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec à Denise Poezevara, Sonia Schaeffer à Kykie Basseg, Fabrice Deraedt à Annabelle Mallet, Jérémy Kawouk à Serge Mercieca, José Peres à Christian Amar Henni, Claude Stillen à Christine Tisserand

**Absents :**

Loubna Ziani, Natacha Da Cunha, Laurent Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Hôtel de ville**

Place du Général-de-Gaulle  
91130 Ris-Orangis  
T. 01 69 02 52 52  
F. 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
14 décembre 2022  
DÉLIBÉRATION  
N°2022/424

**Objet : Délégation de pouvoirs : Décisions du Maire  
prises au titre de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du  
Code Général des Collectivités Territoriales**

Administration générale

**LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L.2122-23,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 en date du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**APRES DELIBERATION**

**PREND ACTE** de la communication du Maire sur les décisions n°2022/301 à n°2022/377, répertoriées dans le tableau annexé à la présente délibération conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité

Le caractère exécutoire de  
cet acte :

Publié le : 28 DEC. 2022

Notifié le :

La présente décision peut  
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal  
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à  
compter de sa publication et  
de sa notification.

Pour expédition conforme  
Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne



**ANNEXE A LA DELIBERATION 2022/424 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022**

Date	N°	Objet	Service	Titulaire	Montant
01/09/2022	2022/301	Sans objet			
01/09/2022	2022/302	Attribution du marché relatif à l'entretien, curage, pompage des ouvrages d'assainissement, inspections télévisées, et gestion des pompes des réseaux d'assainissement eaux usées et pluviales des bâtiments et réseaux de la ville de Ris-Orangis – Marché 2022-31	MARCHES PUBLICS	SECHE ENVIRONNEMENT	Sans minimum et avec le maximum contractuel annuel de 53 000 € HT. – maximum 4 ans
05/09/2022	2022/303	Sans objet			
05/09/2022	2022/304	Fixant les modalités de règlement du contrat passé pour l'évènement « journée du Patrimoine » avec l'office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart	CULTURE	OFFICE DE TOURISME GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART	160 € TTC Dimanche 18 septembre 2022, de 10h00 à 11h30
06/09/2022	2022/305	Portant modification de la régie de recettes du service Culturel	REGIE		Ajout d'un mode de recouvrement par tickets « valeurs inactives » afin de permettre l'encalssement des droits d'entrée du gala de catch du 15 octobre 2022
09/09/2022	2022/306	Fixant les modalités de recueil de dons au profit de la Ligue contre le Cancer dans le cadre de la campagne de prévention Octobre Rose	ATELIER SANTE VILLE	LA LIGUE CONTRE LE CANCER	Les dons seront a minima de 1 euro pour les personnes à partir de 12 ans
12/09/2022	2022/307	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services passé avec la société EVENIA pour la location de jeux gonflables dans le cadre de l'évènement ludique « Tous Unis par le Jeu »	LUDOTHEQUE	EVENIA	778,80 € TTC Samedi 24 septembre 20, 15h à 19h

14/09/2022	2022/308	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de support et de maintenance avec la société InfraCenter afin d'assurer la maintenance des matériels de l'infrastructure de production informatique et des serveurs de secours du Plan de Reprise d'Activités	INFORMATIQUE	INFRACENTER	4 992,00 € TTC pour un an
19/09/2022	2022/309	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de service avec la société ARPEGE pour l'hébergement du portail ESPACE CITOYENS PREMIUM, ARPEGE DIFFUSION et VIRTUOSE AGENTS	INFORMATIQUE	ARPEGE	Redevance annuelle de 5 601,32 € TTC
22/09/2022	2022/310	Rapportant la décision n°2022/263 en date du 4 juillet 2022 fixant les conditions et les modalités de participation de la ville de Ris-Orangis dans le cadre du Workshop « Fiches en Seine » du 29 septembre au 2 octobre 2022	DEVELOPPEMENT DURABLE	Etablissement Public du Palais de la Découverte et de la Cité des Sciences et de l'Industrie, L'Ecole Nationale Supérieure de Paysage de Versailles-Marseille	Modification des dates du Workshop initialement prévu en juillet 2022
22/09/2022	2022/311	Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) : Plan 5 000 équipements sportifs de proximité (2022-2024)	CTM	Agence Nationale du Sport (ANS)	Renforcement des espaces ludiques et sportifs déjà existants pour accentuer la pratique sportive par de nouveaux publics et en particulier un public féminin, dans une démarche éco-responsable
23/09/2022	2022/312	Autorisation de signature du marché relatif à l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour les prestations topographiques, foncières et détection de réseaux Lot n°2 : Prestations foncières confiées à un géomètre expert Lot n°3 : Détection et géo-référencement de réseaux souterrains	MARCHES PUBLICS	Lot 2 : SGDS INTERNATIONAL Lot 3 : DETECT RESEAUX	Lot 2 : Montant maximum de 250 000 € HT Lot 3 : Montant maximum de 200 000 € HT
23/09/2022	2022/313	Attribution du marché relatif aux prestations de soutien scolaire pour les besoins de la commune de Ris-Orangis	MARCHES PUBLICS	Lot 1 : PYTHAGORE EDUCATION Lot 2 : MEET IN CLASS	Lot 1 : Montant annuel maximum de 100 000 € HT Lot 2 : Montant annuel maximum de 100 000 € HT

30/09/2022	2022/314	Défense des intérêts de la Ville dans le cadre d'une procédure de préemption ayant conduit à la saisine du Tribunal judiciaire	SG	Cabinet ADAES Avocat	Dans le cadre de la procédure de préemption de la friche de Buffalo Honoraires d'avocat pour les différentes étapes de la procédure : - Mémoire devant le juge de l'expropriation : 720 euros TTC (par mémoire) - Transport sur les lieux du juge de l'expropriation : forfait de 840 euros TTC + remboursement des frais de déplacement - Audience = forfait de 840 euros TTC + remboursement des frais de déplacement - Toute autre diligence : sur la base du taux horaire de 192 euros TTC.
30/09/2022	2022/315	Fixant le contrat portant occupation à caractère précaire et révocable d'un logement instituteur situé au 22 rue des Mésanges à Ris-Orangis	SCOLAIRE	-	Redevance d'occupation de 366,61 € et redevance chauffage de 1,83 € par mois et par m²
06/10/2022	2022/346	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation pour des ateliers d'éveil musical passé avec le RESEAU MOM'ARTRE les 17, 18 novembre et 8, 9 décembre 2022	PETITE ENFANCE	RESEAU MOM'ARTRE	864 € TTC
06/10/2022	2022/347	Relative à une convention avec l'association Colombbus dans le cadre d'ateliers PASS numériques organisés par Ris Emploi	RIS EMPLOI	ASSOCIATION COLOMBBUS	Accompagnement individuel et collectif à l'usage du numérique à destination des habitants éloignés de l'emploi
12/10/2022	2022/348	Défense des intérêts de la Ville dans le cadre d'un recours en annulation contre un permis de construire délivré à la SCI GFDI 128 pour un projet d'immeuble commercial rue Johannes Gutenberg à Evry-Courcouronnes	SG-AJ	Cabinet JURADIS	120€/heure TTC pour une requête en annulation visant à contester le permis de construire en date du 18/08/2022 délivré par le Maire de Evry-

						Courcouronnes au nom de l'Etat (secteur OIN°)
13/10/2022	2022/349	Fixant les modalités de règlement d'une convention passée entre l'association Actes En Théâtre et la Ville de Ris-Orangis pour la mise en place d'un atelier d'expression dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité municipale	SCOLAIRE	ACTES EN THEATRE		Coût horaire de 55 euros TTC, du mercredi 19 octobre 2022 au mercredi 14 juin 2023, de 14h00 à 15h30 (hors vacances scolaires)
17/10/2022	2022/350	Défense des intérêts de la Ville dans le cadre d'un recours en annulation contre l'arrêt de refus de permis de construire en date du 18 février 2022 portant sur un projet de démolition et construction 11 avenue Gambetta à Ris-Orangis	SG-AJ	Cabinet JURIADIS		Convention d'honoraires à intervenir pour ce contentieux faisant l'objet d'une déclaration protection juridique –
17/10/2022	2022/351	Défense des intérêts de la Ville par une procédure de référé à l'encontre de la Société La Maison Bleue en vue d'obtenir la communication de pièces au titre de l'exécution de la délégation de service public	SG AJ	Cabinet JURIADIS		1500 € pris en charge par l'assurance SMACL
18/10/2022	2022/352	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de service C2213820 avec la société ARPEGE pour l'assistance et la maintenance des progiciels ADAGIO, MAESTRO, MELODIE, REQUIEM et SOPRANO	INFORMATIQUE	Société ARPEGE		Redevance annuelle de 12 673,91 € TTC
18/10/2022	2022/353	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de maintenance avec la société ADIC Informatique pour l'assistance et la maintenance du logiciel CDROM GUIDE ETAT CIVIL	INFORMATIQUE	Société ADIC Informatique		Redevance annuelle de 50,00 € HT
18/10/2022	2022/354	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de maintenance avec la société ADIC Informatique pour l'assistance et la maintenance du logiciel CDROM MARIAGE DES ETRANGERS EN FRANCE	INFORMATIQUE	Société ADIC Informatique		Redevance annuelle de 50,00 € HT

19/10/2022	2022/355	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation passé entre l'association Eloquentia et la Ville de Ris-Orangis pour la mise en place d'un atelier de prise de parole dans le cadre des mercredis apprenants	EDUCATION	ELOQUENTIA	Coût annuel de 4 160 euros TTC, du mercredi 9 novembre 2022 au mercredi 14 juin 2023
19/10/2022	2022/356	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services passé entre l'association Eveil Création et la Ville de Ris-Orangis pour la mise en place d'un atelier autour de l'épanouissement personnel dans le cadre des mercredis apprenants	EDUCATION	Eveil Création	6 mercredis à la somme forfaitaire de 80 € euros TTC la séance, soit un total de 480 € TTC, du mercredi 9 novembre au mercredi 14 décembre 2022
19/10/2022	2022/357	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services passé entre l'association Latitude 91 et la Ville de Ris-Orangis pour la mise en place d'un atelier sur les Fake News dans le cadre des mercredis apprenants	EDUCATION	Latitude 91	6 mercredis à la somme forfaitaire de 350 € euros TTC la séance, soit un total de 2100 € TTC, du mercredi 9 novembre au mercredi 14 décembre 2022
19/10/2022	2022/358	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services passé entre l'association Les Petits Débrouillards et la Ville de Ris-Orangis pour la mise en place d'un atelier d'activités scientifiques dans le cadre des mercredis apprenants	EDUCATION	Les Petits Débrouillards	6 mercredis à la somme forfaitaire de 200 € euros TTC la séance, soit un total de 1200 € TTC, du mercredi 9 novembre au mercredi 14 décembre 2022
19/10/2022	2022/359	Fixant les modalités de signature de la convention de mise à disposition de locaux et de matériels par le Plan	JEUNESSE	Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart	Mise à disposition le 25 novembre 2022 de 18h à 22h, de la Grande Salle, le Hall, le Restaurant et les Loges du Plan à la Commune, à titre gracieux
19/10/2022	2022/360	Fixant les modalités de règlement d'un contrat d'engagement pour la location d'une borne à selfie à l'occasion de la Cérémonie des jeunes diplômés le vendredi 25 novembre 2022	JEUNESSE	Société « KYOZTU Amin »	650 € TTC

19/10/2022	2022/361	Fixant les modalités de règlement relatif à la mise à disposition d'équipements sportifs par la Commune de Ris-Orangis à l'association « Esprit Boxe Lissois »	SPORTS	Esprit Boxe Lissois	Redevance de mise à disposition de 1 200 € (du 2 décembre 2022, à 17h00, au 4 décembre 2022, à 20h00)
19/10/2022	2022/362	Fixant les modalités de la convention de mise à disposition de locaux sis 53 rue Edmond Bonté à Ris Orangis avec Essonne Habitat	VIE DES QUARTIERS	Essonne Habitat	A charge de la commune : charges locatives ou fournitures individuelles inhérentes à l'utilisation des lieux : eau, entretien, électricité, chauffage et taxes locatives
20/10/2022	2022/363	Signature du marché relatif au nettoyage et à l'entretien des locaux des groupes scolaires et sites extérieurs de la ville de Ris-Orangis	MARCHES PUBLICS	EUROPE SERVICES PROPLETE	Sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 500 000 € HT
20/10/2022	2022/364	Fixant les modalités d'une convention de partenariat pour des animations autour de la lecture en direction des enfants passée avec la Ligue de l'Enseignement de l'Essonne et l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Essonne pour l'année 2022-2023	PETITE ENFANCE	Ligue de l'Enseignement de l'Essonne et l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Essonne	Animations proposées à titre gracieux
24/10/2022	2022/365	Signature de l'avenant n°1 de résiliation amiable de la convention conclue avec la SCI Quai de la Borde pour les lots 1,2,11,12 sis 3 place Babel	SG AJ	SCI Quai de la Borde	Résiliation amiable du contrat de location à la date du 31 octobre 2022
25/10/2022	2022/366	Attribution du marché de location triennale avec stockage chez le fournisseur et échange des illuminations d'hiver pour la Commune de Ris-Orangis	MARCHES PUBLICS	Société LEBLANC ILLUMINATIONS	A bons de commande sans minimum et avec maximum de 200 000 € HT
28/10/2022	2022/367	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services passé entre l'association Mom'Artre et la Ville de Ris-Orangis pour la mise en place d'un atelier d'art plastique dans le cadre des mercredis apprenants	EDUCATION	Association MOM'ARTRE	2 658 € TTC pour 6 mercredis (du mercredi 9 novembre au mercredi 14 décembre 2022)



03/11/2022	2022/368	Fixant les modalités d'une convention de prestation de services entre la ville de Ris-Orangis et le Théâtre Articulé dans le cadre de la mise en œuvre des actions portées par la ville en matière d'égalité Femmes-Hommes	POLITIQUE JEUNESSE	Théâtre Articulé	500 € TTC, le mardi 22 novembre 2022, de 13h30 à 16h30
04/11/2022	2022/369	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation passé avec l'association COSMO PLUS pour des ateliers de valorisation de l'image professionnelle dans le cadre du dispositif « PIJ/PAJ workshop »	JEUNESSE	COSMO PLUS	1 950 € TTC : 3 ateliers de coaching « Valoriser son image professionnelle » se déroulant de novembre 2022 à décembre 2023 (1 <sup>er</sup> atelier le 28 novembre 2022, de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00)
04/11/2022	2022/370	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation passé avec HARMONIE ET EQUILIBRE pour des ateliers de sophrologie dans le cadre du dispositif « PIJ/PAJ workshop »	JEUNESSE	HARMONIE ET EQUILIBRE	100 € TTC/séance : 3 ateliers de sophrologie, de novembre 2022 à juin 2023
04/11/2022	2022/371	Portant convention de formation et de financement pour la formation Certibiocide avec l'organisme LEA-CFI	RESSOURCES HUMAINES	LEA-CFI	La dépense s'élevant à 550 euros TTC, le 25 novembre 2022, de 9h00 à 17h00
15/11/2022	2022/372	Attribution du marché 2022-48 - Marché sans publicité ni mise en concurrence de services innovants faisant suite à l'AMI « Objectif ZAN » lancé par l'ADEME – 2 lots	MARCHES PUBLICS	Lot n°1 : Diagnostic territorial innovant et stratégie de planification urbaine ZAN : CEREMA Lot n°2 : Diagnostics Agro-pédologiques et missions d'ingénierie en contexte de sols urbains : SOL PAYSAGE	Lot n°1 : 20 864,40 € TTC Lot n°2 : 57 264 € TTC
22/11/2022	2022/373	Portant convention de formation professionnelle pour la session Aisance orale et discours politique avec NDBD FORMATION, le 25 novembre 2022	RESSOURCES HUMAINES	NDBD FORMATION	4 800 euros TTC, le 25 novembre 2022, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

22/11/2022	2022/374	Portant convention de formation professionnelle pour la session Aisance orale et discours politique avec NDBD FORMATION, le 26 novembre 2022	RESSOURCES HUMAINES	NDBD FORMATION	3 000 euros TTC, le 26 novembre 2022, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
22/11/2022	2022/375	Fixant les modalités d'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Essonne (CAUE 91)	CTM	CAUE 91 - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement	1 250 € TTC pour une durée d'un an à compter du 26 novembre 2022
23/11/2022	2022/376	Attribution du marché 2022-54 relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de différents scénarii en vue de la réalisation d'une étude de préfiguration d'un événement culturel en lien avec le projet de réappropriation des berges de Seine à Ris-Orangis	MARCHES PUBLICS	BEAVER FILMS	58 500 € TTC décomposé comme suit : Phase 1 : Scenarii : 26 700 € TTC Phase 2 : Rédaction du cahier des charges : 31 800 € TTC
24/11/2022	2022/377	Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France au titre du dispositif « Soutenir 100 îlots de fraîcheur dans les territoires franciliens » pour le réaménagement et la renaturation de la cour de l'école élémentaire du groupe scolaire Orangis, sous la forme de « cour oasis »	CTM	Conseil Régional d'Ile-de-France	Demande au taux maximal, Études préalables : jusqu'à 40 % des dépenses éligibles (subvention maximale : 30 000 €), Travaux et aménagements : jusqu'à 50 % des dépenses éligibles (subvention maximale : 250 000 €), avec une participation minimale du maître d'ouvrage de 30 %